

Informations, conseils du mois

ARNAQUES SUR LES SITES DE VENTE EN LIGNE, MEFIEZ - VOUS DES TROP BELLES AFFAIRES!

Après les fêtes de fin d'année, un grand nombre de personnes recourent aux services de vente en ligne afin de vendre certains objets qu'ils ne désirent pas ou dont ils n'ont pas l'utilité. Parmi celles-ci se cachent des escrocs. Chaque année, la police constate une recrudescence d'arnaques durant cette période.

Quelques exemples :

Arnaques lors d'achats sur internet :

Les acheteurs tombent souvent dans le sillage d'annonces trop attractives pour être véridiques. Ce qui semble être une très bonne affaire est en réalité une arnaque tout à fait banale et insidieuse. Après avoir pris contact avec l'escroc, qui demande de payer l'objet avant de l'envoyer, l'acheteur procède au paiement de la marchandise sans jamais la recevoir.

Arnaques lors de ventes sur internet :

Les escrocs ciblent en de plus rares occasions les vendeurs en leur envoyant un mail falsifié de la banque ou d'un service de paiement attestant que le paiement a bel et bien été effectué. Les vendeurs procèdent alors à l'envoi de la marchandise. Il s'agit évidemment d'une ruse qui peut aisément être contournée au moyen d'une vérification d'usage auprès de votre banque ou via votre service e-banking.

CONSEILS:

Identification de l'auteur: votre interlocuteur doit pouvoir vous fournir les données usuelles le concernant. Le pays de résidence de l'auteur est un critère qui doit vous faire redoubler de vigilance. Les escrocs savent pertinemment qu'ils risquent moins d'être inquiétés en opérant depuis l'étranger. Il vous sera ainsi très difficile, voire impossible de recouvrer vos biens.

Moyen de paiement: pour une garantie maximale, procéder à la transaction en mains propres. Cette solution nécessite d'accorder plus de temps, mais reste la plus fiable. Ne payez aucune somme à l'avance à une prétendue entreprise de livraison; les escrocs utilisent ce moyen pour soutirer davantage d'argent à leurs victimes, prétendant qu'elles doivent payer des frais de douane supplémentaires. Faites preuve de bon sens. Renseignez-vous sur le prix réel des marchandises par le biais de forums et lisez attentivement l'annonce. Y a-t-il des fautes d'orthographe ? En cas de doute, signalez l'annonce à l'administrateur du site via la fonction dédiée ainsi qu'auprès du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet ([SCOCI](#)) via le formulaire prévu à cet effet.

Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>